

Appel à projets de l'OFAJ, « Diversité et participation »

Plus de diversité, plus d'échanges entre jeunes d'origines sociales différentes, plus de contacts entre organisations engagées des deux côtés du Rhin, plus de contacts avec des jeunes éloignés de la mobilité franco-allemande, européenne ou internationale. Tels sont les objectifs fixés par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre de sa stratégie « Diversité et participation » qui a été entérinée le 13 novembre 2015 par son Conseil d'administration pour les prochaines années.,

Dans cette optique, l'OFAJ lance pour 2019 un nouvel appel à projets en lien avec cette stratégie destinée à soutenir la diversification des publics bénéficiant des programmes de l'OFAJ et à sensibiliser les sociétés face aux processus d'exclusion. 10 projets pilotes franco-allemands ou trinationalaux mis en place entre le 1^{er} avril et le 15 décembre 2019 seront subventionnés.

Contexte

Depuis plusieurs années, l'enjeu lié à la diversité des publics et à la participation active des jeunes issus de tous horizons occupe une place centrale dans le travail de l'OFAJ. Car l'OFAJ est convaincu de l'impact positif de la mobilité internationale et européenne sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ayant moins d'opportunités. Si l'objectif premier est donc d'atteindre toujours davantage ces derniers, il est tout aussi important pour l'OFAJ de sensibiliser et de mobiliser les acteurs de jeunesse ou les multiplicatrices et multiplicateurs intéressé(e)s ou engagé(e)s dans le domaine « Diversité et Participation » (multiplicatrices et multiplicateurs du travail social, enseignantes et enseignants, représentantes et représentants du monde politique, des médias, de l'administration ou de la recherche) afin de soutenir l'intégration de ces publics au sein de la société via des projets d'échanges.

Objet de l'appel à projet et conditions de financement

- 1) Les participantes et participants aux projets doivent prioritairement être des jeunes ou jeunes adultes ayant moins d'opportunités* ou bien des multiplicatrices et multiplicateurs engagé(e)s au service de la « Diversité et Participation ».
- 2) Les projets pourront se décliner selon des formats variés, le choix des thèmes et des activités accomplies est libre. Il pourra s'agir par exemple d'une conférence, d'un séminaire, d'une manifestation culturelle ou d'un échange de jeunes.

* Terminologie en vigueur à la Commission européenne, définition en annexe.

2 / 4

- 3) Dans le cadre de cet appel à projets, l'OFAJ donnera la priorité aux projets franco-allemands, trinationaux, voire multinationaux (à condition qu'ils soient liés à un contexte régional ou géopolitique particulier) au caractère innovant et s'adressant prioritairement à un groupe cible peu familier des programmes de mobilité internationale ou européenne. Les projets recevront une subvention spécifique.

Remarque : il ne sera pas possible de financer un projet ayant déjà débuté. Les activités liées à d'autres programmes doivent être clairement délimitées de celles des projets mentionnés en 3).

Porteurs de projet

Les porteurs de projets pourront être des institutions, des associations et fédérations actives dans le travail de jeunesse, la culture, le sport, l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ou encore des comités de jumelages, des collectivités locales et territoriales, des universités, des missions locales, etc.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés essentiellement sur la base des critères suivants :

- THÈME : Les contenus du projet devront soutenir les dimensions « Diversité et Participation » et « Jeunesse » et devront aussi s'insérer dans les champs d'intervention privilégiés de l'OFAJ : « Poursuivre et renforcer la diversification des publics », « Favoriser la participation des jeunes », « Soutenir les jeunes dans l'apprentissage et la pratique de la langue », Mettre l'expérience et le travail interculturels au service des enjeux actuels ». ([Orientations 2017-2019](#))
En outre, des projets traitant les thèmes actuels "élections européennes" ou "30 ans de la chute du mur de Berlin" recevront également une attention particulière.
- CRÉATIVITÉ ET INNOVATION : Les projets devront aborder des thèmes actuels, proposer de nouvelles approches et méthodes et encourager la créativité des participantes et participants.
- PARTICIPATION : Des jeunes devront être activement impliqués dans la préparation du projet et sa réalisation.
- IMPLICATIONS : Le projet devra produire des effets au-delà du cercle des participantes et participants et/ou produire un résultat concret tel le qu'une vidéo, une exposition ou une représentation publique.

Remarque : Dans la sélection des projets, le jury prendra en considération les spécificités thématiques et géographiques, ainsi que la diversité des participantes et participants. Il veillera aussi à ce que – sur l'ensemble des 10 projets- une variété de format soit respectée.

3 / 4

Relations publiques

En cas de réponse positive, le porteur de projet devra concevoir une stratégie de communication. La demande de subvention devra apporter des éléments précisant comment il souhaite communiquer sur le contenu du projet et valoriser le soutien apporté par l'OFAJ.

Le porteur de projet devra produire du matériel documentaire, sous la forme de photos, ou bien encore d'une courte vidéo (de 3 minutes maximum) et les mettre à disposition de l'OFAJ.

Pour sa part, l'OFAJ présentera les projets sur sa page Internet et apportera, le cas échéant, son soutien dans la stratégie de communication.

Financement et exécution

Le taux de subvention maximal de l'OFAJ ne pourra pas dépasser 12 000 € par projet.

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés dans le cadre d'une convention spécifique, conformément à l'article 3.5.5. des Directives de l'OFAJ sur les manifestations et partenariats particuliers ou, s'il s'agit d'un format de rencontre traditionnel de l'OFAJ, selon les taux de subventionnement prévus dans les Directives (frais de voyage, de séjour et autres frais).

L'OFAJ encourage vivement les porteurs de projets à s'appuyer sur d'autres financements (organisations, fondations, entreprises etc.) tant que la visibilité de l'OFAJ est assurée.

La préparation tant conceptuelle que pratique, l'exécution et l'évaluation des projets relèvent de la responsabilité des porteurs de projet. L'OFAJ peut apporter son expertise si nécessaire.

Évaluation et décompte

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, une évaluation détaillée sera transmise à l'OFAJ, accompagnée de tous les éléments du décompte d'utilisation. Le formulaire est téléchargeable [ici](#).

L'évaluation du projet portera sur :

- Le rapport détaillé sur la réalisation du projet,
- Les méthodes pédagogiques utilisées,
- La communication linguistique entre les partenaires et entre les participants,
- Les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux,
- Les retombées médiatiques et le matériel promotionnel (photos, vidéo).

4 / 4

Dépôt des candidatures, durée du projet et délais

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} mars 2019. Le projet devra se dérouler entre le 1^{er} avril et le 15 décembre 2019.

Le formulaire de candidature est à télécharger [ici](#). Il doit être dûment rempli ; sa signature a valeur d'engagement. Il doit être envoyé accompagné d'un plan de financement sur papier libre à l'adresse suivante :

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Bureau V – Anne Gainville
51, rue de l'Amiral Mouchez
75013 Paris
(France)

La sélection des projets sera réalisée par un jury franco-allemand.

Tous les porteurs de projets, qui adressent habituellement leurs demandes à une organisation centrale de l'OFAJ, s'engagent à informer cette organisation centrale de l'envoi de leur candidature.

Un porteur de projet ne peut formuler qu'une seule demande. Si plusieurs porteurs de projet participent à un même projet, il suffit qu'ils listent dans un seul dossier l'ensemble des partenaires.

Les porteurs de projets s'engagent à informer l'OFAJ dans les plus brefs délais de toute modification qui surviendrait après la sélection.

Si la demande de subvention est refusée, il est toujours possible de refaire une demande de financement dans le cadre traditionnel prévu dans les directives de l'OFAJ. ([Directives 2019](#))

Pour plus d'informations concernant la conception de la candidature :

Anne Gainville

Par téléphone : 01 40 78 18 30

Par email : gainville@ofaj.org

Pour plus d'informations sur la conception pédagogique :

Borris Diederichs

Par téléphone : +49/30 288 757 71

Par mail : diederichs@dfjw.org